



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 25 novembre 2025 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Thierry RIMBAUD, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : Frédéric AMOUREDIEU pouvoir à Eve MAUREL, Céline SAGLIETTO, Claude GARCIN

Quorum : présents 7/10 ; +1 pouvoir → 8/10

Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier conseil municipal
- Délibération n° 2025-31 portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- Délibération n° 2025-32 Création d'un emploi d'agent recenseur
- Délibération n° 2025-33 portant création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans des communes de – 2000 habitants
- Délibération n° 2025-34 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial
- Mise à jour du tableau des effectifs

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Délibération n° 2025-35 créant un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif territorial
- Délibération n°2025-36 Décision modificative n°3 Budget Primitif 2025

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2025-31	Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement		8	0
2025-32	Création d'un emploi d'agent recenseur		8	0
2025-33	Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans des communes de – 2000 habitants		8	0
2025-34	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial		8	0
2025-35	Création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif territorial		8	0
2025-36	Décision modificative n°3 du Budget Primitif 2025		8	0



Demande de scrutin particulier :

☐ Oui

☒ Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00, après avoir constaté le quorum et désigné Armelle TOUATI comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour et approbation du PV du précédent conseil municipal.

Délibération n° 2025-31 portant désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Rapporteur : Madame le Maire

Du 15 janvier 2026 au 15 février 2026 aura lieu le recensement de la population sur notre commune.

Il convient donc de désigner un coordonnateur parmi nos agents afin de superviser la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur réalisera ces tâches pendant son temps de travail percevra une indemnité forfaitaire de 90€. Un arrêté municipal sera pris pour désigner l'agent.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-32 Création d'un emploi d'agent recenseur

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre du recensement de la population il convient de nommer un agent recenseur qui aura pour mission de récolter les informations auprès de la population concernant les logements et les habitants. Cet emploi non permanent à temps non complet peut être occupé par un agent déjà en poste sur la commune et occupant un emploi à temps non complet.

La mission débutera le 5 janvier pour se finir le 16 février 2026.

L'agent devra participer à 2 demi-journées de formation avec l'INSEE.

La rémunération octroyée couvrira les jours de formation, le temps passé sur le terrain ainsi que les frais de déplacements de la mission. Je propose un forfait de 1000€ net. Sachant que l'état participe à hauteur de 548€. Un arrêté municipal sera pris pour désigner l'agent.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-33 portant création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans des communes de – 2000 habitants

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de lancer les procédures de recrutement dans des délais légaux et au vu de l'approche des élections municipales il convient de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet de catégorie B. Les démarches administratives obligatoires seront donc lancées dès le mois de janvier pour une prise de poste effective au plus tard au 1^{er} avril 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L332-8 du CGFP.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Délibération n° 2025-34 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

Rapporteur : Madame le Maire

Il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial sur emploi permanent à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée hebdomadaire de 10h. Cet emploi sera rémunéré sur la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial de catégorie C.

Le recrutement d'un agent contractuel pourra intervenir dans la cas où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-35 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20h hebdomadaire)

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre du remplacement de l'agent d'accueil ayant demandé une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 3 ans, il convient de créer un nouvel emploi à temps non complet de 20h hebdomadaire. La rémunération sera basée sur la catégorie C Adjoint administratif territorial.

Le recrutement d'un agent contractuel pourra intervenir dans la cas où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Modifications enregistrées suite au délibération de ce jour :

Emploi permanent de rédacteur territorial temps complet +1

Emploi permanent d'adjoint administratif territorial temps non complet 20h hebdomadaire +1

Emploi permanent d'adjoint technique territorial temps non complet 10h hebdomadaire +1

Total emploi permanent filière administrative : 6

Total emploi permanent filière technique : 2

Délibération n° 2025-36 – Décision modificative n°3 du Budget Primitif 2025

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de procéder au paiement obligatoire du FPIC auprès de COTELUB d'un montant de 861,00€ il convient de procéder à un virement de crédit au sein de la section de fonctionnement. En effet, en 2024 le montant était de 371,00€, nous avons donc prévu 500,00€ au chapitre 014 il manque donc 361,00€. Je vous propose un virement de crédit de 1000,00€ du chapitre 011 au chapitre 014 afin d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement du FPIC 2025 et prévoir une éventuelle régularisation potentiellement présente sur l'EDET de décembre 2025.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Divers :

- Apéro de Noël : Vendredi 19 décembre 18h30
- Avancée du chantier T3 → tenue des délais pour une réception en février 2026
- Végétalisation : bien avancé, toujours en cours

Madame le Maire clôture la séance à 18h42

Signature du président :

Signature du secrétaire :